

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le lundi quatre juillet, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le 27 juin, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Tristan DUVAL à la Sall'In.

Etaient présents Nicole GUYON, Emmanuel PORCQ, Nadine LEGUEDOIS, Colette CRIEF, François BURLLOT, Béatrice DE SELVE, Jean-Pierre TOILLIEZ, Monique BOURDAIS, Didier CUDELOU DE BAQUE, Anne-Marie DEPAIGNE, Jean-Louis LEPETIT, Céline LECOEUR, Denis LEBLANC, Annie RICHARDOT, Mohammed EL RHOUL, Marie-Hélène CHENEAU, Claude GENERAT, Frédéric GASPIN, Pascal FATON, Julien CHAMPAIN, Laurent MOINAUX.

Etaient absents : Sébastien DELANOE et Sophie GOUBY.

Avait donné pouvoir : Charlotte MELNICK au Maire, Joëlle CARBON LENOIR à Julien CHAMPAIN et Pauline MARSAL à Pascal FATON.

SOMMAIRE

- 1-Le compte-rendu des décisions du maire
- 2-Le rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes de l'Estuaire de la Dives
- 3-Le rapport annuel d'eau potable 2015
- 4-Avis sur le projet de périmètre et le schéma départemental de coopération intercommunale
- 5-Dénomination du pont Dives/Cabourg
- 6-Vente de gré à gré de biens immobiliers
- 7-Autorisation de signer une convention d'occupation temporaire du domaine public avec la société Flat Earth
- 8-Autorisation de signer une convention avec la Société Amaury Sport Organisation
- 9-Tarifs concernant la valorisation d'échange de marchandises
- 10-Modification des quotients pour les tarifs du centre de loisirs
- 11-Demande de subvention à l'agence de l'eau
- 12-Tarifs pour les emplacements de la Halle du marché
- 13-Classe passerelle
- 14-Charte de bonne conduite à destination des utilisateurs de Facebook sur la page Ville de Cabourg
- 15-Décision modificative budget location du patrimoine à usage professionnel

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions suivantes :

- Signature d'un contrat de cession relatif à l'animation « Aquilon raconte » par Marie Lemoine les 12 juillet et 2 août 2016 pour un montant de 972,71 euros TTC,
- Signature d'un contrat d'assurance avec la SMACL pour un montant de 18 066,23 euros HT pour l'année 2016,
- Signature d'un contrat de cession avec la Compagnie Remue-Ménage pour les déambulations Nomades, Abysses et Gueule d'ours les 10, 17, 24, 31 juillet et 7, 14 et 21 août 2016 pour un montant de 59 255,13 euros TTC,
- Signature d'une convention de partenariat avec le SDEC Energie afin de percevoir une subvention de 2 000 euros pour le financement de l'achat d'un véhicule électrique.

Monsieur Le Maire

J'ai le plaisir d'accueillir le président de la CCED Bernard Hoyé, pour le rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes de l'Estuaire de la Dives. Nous avons un programme assez dense ce soir, mais je vous propose de commencer par le compte rendu de la CCED, ce qui permettra de libérer le président, peut-être par la suite un certain nombre de questions. La parole vous est acquise, cher président.

Un secrétaire de séance, Charlotte Melnick étant absente, Céline Lecoer veut elle bien être secrétaire ? Merci.

1-Le rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes de l'Estuaire de la Dives

Bernard Hoyé

Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir à tous, merci de me recevoir ce soir au début de votre conseil Municipal pour que je puisse vous rapporter l'activité de la CCED concernant l'année 2015. Peut-être que vous aurez des questions, des interrogations sur les grands projets que sont, je pense, la fusion de communauté de communes et puis, peut-être, sur le centre aqua ludique ; je serai à votre disposition pour répondre à vos interrogations.

Donc, décembre 2015, à la CCED nous avons 14 000 habitants, vous le savez, 6 communes, 27 élus communautaires, 6 vices présidents, et 10 commissions. Tout cet ensemble-là dirige la Communauté de l'estuaire de la Dives. Nous avons eu 10 conseils communautaires en 2015, nous avons pris 111 délibérations ; c'est le fruit d'un travail important de nous, les élus, et aussi de tous nos agents territoriaux, puisqu'en permanence il y a 24 agents territoriaux ; ça, c'est en permanence le minimum. Ensuite, nous avons les renforts saisonniers pour l'école de voile, et puis, environ 32 agents pour le service du ramassage des ordures ménagères et la déchetterie. Ce qui nous fait, en période de vacances et surtout en période estivale, environ 130 agents à manager.

- ✓ L'année fut bonne pour notre territoire concernant l'urbanisme, une hausse de 18% des autorisations d'urbanisme, avec 1511 dossiers d'urbanisme. De même, au niveau des branchements d'assainissement collectifs. Vous savez, il y a beaucoup de communes qui sont rurales, 8231 branchements d'assainissement collectif sur notre territoire ont été réalisés, 794 contrôles de conformité d'assainissement collectif ou non collectif - ce que l'on appelle le SPOC.

- ✓ Un point important : nos zones de baignade, puisque nous sommes un territoire touristique. Les eaux de baignade sont de très bonne qualité sur l'ensemble du territoire. À Cabourg et à Varaville, elles ont été classées excellentes. Cette année, tous les efforts seront faits, tout dépend aussi des conditions météorologiques, pour que l'ensemble des plages du territoire soit classé au niveau de l'excellence.
- ✓ 2015, fut quasiment l'issue, puisque nous avons inauguré le RAM, le relais d'assistantes maternelles, le 18 juin dernier. C'est une activité qui n'est pas inconnue, mais qui est un peu en secret ; nous avons sur le territoire 89 assistantes maternelles, ce n'est pas rien, et 73 sont inscrites au RAM de la CCED. Le RAM sert à mettre en relation les assistantes maternelles et les parents, à offrir des activités pour les enfants, mais aussi en collaboration avec les parents, ce qui est important.
- ✓ L'école de voile fut en très forte progression.
- ✓ Nous avons acheté en début d'année du matériel neuf pour notre attractivité. L'attractivité a été encore plus vantée par un petit dépliant sur les chemins de randonnées sur l'ensemble du territoire. Un nouveau dépliant qui a fait l'objet d'une distribution massive, et nous voyons de plus en plus, vous à Cabourg, et sur l'ensemble du territoire sur d'autres communes plus rurales, beaucoup de gens qui se promènent et qui randonnent grâce à ce dépliant attractif. Grâce aussi à la pose d'une nouvelle signalétique pour indiquer les attractivités du territoire avec ce qui est structurant bien entendu, mais aussi les chemins de randonnée.
- ✓ Et puis l'école de musique, je n'ai pas peur de le dire, est un succès inégalé ; nous avons 205 inscrits et nous affichons complet à temps plein. Nous avons mis en avant aussi l'orchestre à l'école, c'est-à-dire l'achat par la Communauté de Communes d'instruments mis à la disposition d'un enfant pour l'année. Cela nous a permis d'avoir de nombreuses inscriptions, puisque nous avons des jeunes qui se découvrent une certaine vocation et qui continuent quelques années à vouloir jouer d'un instrument de musique ou à faire de la chorale. Je pense que cela est extrêmement porteur et là, notre rôle est pleinement rempli.
- ✓ Le système informatique : il faut continuer à le mutualiser. Lorsque je dis système informatique, c'est la téléphonie, les copieurs, il faut continuer à mutualiser pour tenter - et attention à la nuance de sémantique - peut-être pas de faire des économies, mais en tout cas faire des dépenses en moins, et c'est important de nos jours, évidemment.
- ✓ Et puis la communication : c'est le point fort, je l'avais demandé pour 2016, c'est important pour mettre en avant ce que font les collectivités, les communes, les EPCI, les personnes morales, pour faire comprendre à nos habitants, nos administrés qui ne sont pas encore tout à fait rodés à ce fonctionnement français des communautés de communes, ce que nous faisons. J'ai demandé, et c'est chose faite aujourd'hui, à ce que le bulletin de communication soit amélioré avec une nouvelle mouture, ainsi que le rapport d'activité qui vous a été distribué il y a environ un mois et demi, reprenant toutes les activités de la communauté. Voilà pour la CCED, pour son passé 2015.

2016 est bien avancé, nous sommes en juillet, avec un travail considérable qui nous prend beaucoup de temps cette année principalement, avec le projet de fusion. On ne fusionne qu'au 1^{er} janvier, mais un projet qui est pratiquement bouclé aujourd'hui de fusion de communes avec nos voisins, COPADOZ pour Dozulé et CABALOR pour Franceville-Merville. Voilà concernant le rapport d'activités.

Vous voulez que je passe à la fusion Monsieur Le Maire, vous avez des questions ?

Monsieur le Maire

Nous allons parler de la fusion puisque c'est ce soir que nous allons délibérer sur le projet de périmètre, sur le schéma qui nous est proposé par l'état ; peut-être que certains d'entre vous ont des questions. Au préalable je voudrais souligner combien la vie ne nous est pas facilitée par le législateur sur ce dossier. Entre les périmètres qui vont évoluer, les obligations des communautés de communes de devoir se préparer à cette future fusion dans un agenda qui est extrêmement serré, ça oblige à multiplier un certain nombre de réunions, à multiplier aussi les incertitudes, on ne connaît pas encore tous les contours de la loi NOTRe. J'avais déjà eu l'occasion de m'exprimer sur le sujet, mais ne serait-ce que sur la compétence tourisme qui est très importante pour nos territoires, on ne sait pas si la taxe de séjour est remontée intégralement ou pas intégralement, on ne sait pas les compensations qui sont prévues, on ne sait pas où commence et où s'arrête ce périmètre-là. C'est vrai que nous ne sommes pas du tout aidés par le législateur, mais je crois qu'il ne sait pas lui-même où il va. Je ne sais pas si cela est rassurant mais heureusement on est dans une incertitude totale.

Tout à l'heure on parlera aussi du sujet de l'eau potable, puisque même sur ce sujet le préfet nous demande de nous exprimer sur un syndicat extrêmement élargi au niveau de l'eau potable dont on ne maîtrise pas l'exigence en termes de gestion. En effet, les modes de gestion sont très différents en fonction des territoires. Certains sont en régie direct, d'autres sont en DSP comme Cabourg avec Véolia, certains ont des réseaux très bien entretenus et d'autres beaucoup plus difficiles, cela est extrêmement compliqué et n'augure pas de très bonnes nouvelles dans l'avenir si on n'anticipe pas les choses et c'est vrai que moi, je demande beaucoup d'anticipation sur tous ces sujets-là. Mais malheureusement, même l'état lui-même n'a pas les réponses, lorsque l'on rencontre les services de l'état.

Je voudrais également vous remercier pour votre soutien et votre aide sur le dossier de la piscine intercommunale puisque nous avons de nombreuses réunions sur ce sujet. Nous avons entamé, avec l'assistance de la maîtrise d'ouvrage, la réflexion sur cette piscine intercommunale qui se situera sur le terrain en face de l'actuel Poney Club. Poney Club qui va disparaître, vous le savez. Et ensuite, on aura un projet de piscine intercommunale, nous avons tenu à déjà associer les représentants des futures intercommunalités, afin que cela puisse se faire dans une meilleure intelligence, en intégrant les besoins des habitants de cet ensemble de territoires. Je crois que c'est un dossier qui est bien engagé, sur lequel on présentera ensuite les contours aux différentes collectivités. Cela va venir assez rapidement puisque l'on aimerait tenir un agenda qui permettrait d'ouvrir cette infrastructure essentielle en 2019 ou 2020. Avez-vous des questions ?

Pascal Faton

Je fais le lien entre vos deux interventions, entre l'extension du périmètre et le projet de piscine. Comment peut-on être sûr que la communauté de commune dans sa nouvelle configuration, donc à trois avec des communes rurales, acceptera ce projet. Il n'a pas encore été délibéré, que je sache ?

Bernard Hoye

Pour répondre plus précisément à cette fusion de communauté de communes, qui pour notre prochain territoire en tout cas, est fort bien préparée depuis de nombreux mois, je dirais même maintenant de nombreuses années que nous en parlons. Les présidents, les bureaux des trois interco et tous les sujets sont abordés en toute transparences. Dans le cadre de comités de pilotage, des groupes de travail et même d'assemblées informelles fermées au public qui ont réunies les conseillers communautaires des trois EPCI, nous avons arrêté des décisions de principes, et notamment concernant la piscine. Il y a une décision de principe pour que la piscine soit sur le territoire de Cabourg bien sûr, le territoire de l'ancienne CCED, et qu'elle englobe les besoins, à la fois des scolaires du futur territoire, des habitants, des touristes, mais aussi bien au-delà, puisque nous touchons Villers, nous touchons Caen. Aujourd'hui, le projet de pôle aqua ludique (parce que piscine, c'est trop restrictif) sera, je dirai, quasiment unique dans le grand nord.

On va avoir une population qui va venir exprès à la piscine de Cabourg - on ne l'empêchera pas de l'appeler « la piscine de Cabourg » j'en suis conscient, même si c'est une piscine intercommunale - afin d'avoir des activités qui sortent de l'ordinaire des autres centres aqua ludiques.

Tout est réfléchi, il y a eu 14 groupes de travail, je vais vous les citer rapidement :

- L'aménagement de l'espace
- Développement économique et tourisme
- GEMAPI pour les inondations et la gestion de l'eau
- Les gens du voyage
- Les déchets
- L'assainissement
- L'environnement
- La jeunesse
- Le scolaire
- Le sport et culture
- Equipement sportif
- La proximité
- Budget Mutualisation Fiscalité
- L'eau potable

On est entré avec ces 14 groupes dans de très nombreuses réunions, dans les moindres détails pour toujours trouver un consensus et un accord quasiment global sur toutes les questions, pour pouvoir être prêts dès le 1^{er} janvier. Je cite souvent le ramassage des ordures ménagères, il faut bien que l'on travaille aujourd'hui sur le ramassage du 1^{er} janvier au matin, et ce n'est pas en se réveillant trop tard que l'on pourra couvrir notre territoire de ramassage. Donc aujourd'hui, il y a aussi un accord sur ce qu'il va se passer le 1^{er} janvier au matin, notamment les ordures ménagères.

Fin juillet toute la population, tous les élus, recevront un bulletin de communication sur la fusion, simplement un bulletin sur la fusion pour expliquer à nos habitants le futur. Et puis à la rentrée, il y aura des réunions publiques organisées dans les trois OPCI . Le travail de fusion va être quasiment terminé, je dis bien sur le plan du travail à la fin du mois de juillet. Nous allons communiquer à l'automne, et puis dès le 1^{er} janvier, ce grand territoire, ce grand mariage, on pourra alors le consommer.

Monsieur le Maire

J'ajouterais que l'on travaille dans une très grande intelligence avec les élus et une très grande responsabilité aussi. On a conscience que ce qui nous engage va engager l'ensemble des collectivités, l'ensemble des habitants, donc il n'y a pas de sujets qui sont mis sous le tapis en attendant la fusion. Tout est mis sur la table, à livre ouvert et je pense que ça se passe en très bonne intelligence. À titre personnel, on en parlera aussi dans les compte-rendu du Maire, je regrette toujours le sujet de la représentativité, mais le législateur, encore une fois, ne nous a pas facilité la tâche -on en parlera tout à l'heure - avec une décision qui ne va pas dans le sens que l'on souhaiterait, mais qui un jour ou l'autre pourra évoluer. Mais en dehors de ce sujet-là, je pense que tout le monde est aussi attaché à ce que ça se passe bien désormais, et que l'on puisse travailler en très bonne intelligence ensemble.

Est-ce que vous avez d'autres questions ?

Laurent Moinaux

Oui, Monsieur le président, vous avez fait, je suppose, un audit des capacités ménagères par rapport aux autres intercommunalités en fonction de leurs moyens, même chose dans de nombreux domaines, pareil pour l'hôtel de la CCED que vous occupez aujourd'hui, enfin l'hôtel principal de la futur CCED. Est ce qu'il y aura un nouvel hôtel demandé par le futur président ? Que vont devenir les biens immobiliers des CCED qui seront intégrés à la nôtre ? Voilà, ce sont de grandes questions pour nous, élus, savoir s'il faudra re-budgéter des choses qui sont déjà en doublons, triplons, même dans les futures années.

Bernard Hoye

Vous le dites en effet, et je le répète, tout a été pensé. Comme le disait Monsieur le Maire, il y a un consensus depuis le début pour que le siège soit à Dives sur Mer, au siège de la CCED actuelle. Nous allons agrandir les locaux, recevoir certains services, parce que l'on va faire de la proximité. C'est important, il n'est pas question de dire « on ferme COPADOZ et on ferme CABALOR », il va y avoir des services qui vont aller sur place, dans les mairies. CABALOR n'est pas propriétaire de ses locaux du siège, et COPADOZ, c'est Dozulé qui est propriétaire du siège ; ce sont des mises à disposition. Il n'y aura pas d'abandon, ni de coûts supplémentaires pour tout cela.

Et je répète bien, la proximité est le vœu de la majorité, enfin c'est un consensus général de l'unanimité des élus communautaires actuellement.

Monsieur le Maire

Je vous remercie monsieur le Président, de votre disponibilité de votre présence et nous allons pouvoir dérouler ce conseil Municipal.

2- Avis sur le projet de périmètre et le schéma départemental de coopération intercommunale**Monsieur le Maire**

Pour rester dans la cohérence du sujet, je vous propose que l'on enchaîne sur l'avis, sur le projet de périmètre et le schéma départemental de coopération intercommunale. Il nous est demandé de nous exprimer sur le schéma de la fusion des 3 collectivités de communes : COPADOZ, CABALOR et CCED. Dans une lettre et un vote que nous devons adresser au préfet, il vous est proposé de donner un accord favorable sur le projet d'OPCI, avec les réserves sur la méthodologie qui avaient été faites déjà lors du précédent conseil Municipal. Avez-vous des questions ?

Julien Champain

Oui, Monsieur le Maire, une intervention juste pour rappeler la position de Couleur Cabourg, qui à l'origine était favorable à la fusion de la communauté de communes de l'estuaire de la Dives et de celle de CABALOR. Puis, comme vous l'avez dit, le préfet nous a imposé ce regroupement à 3. En tant que conseiller communautaire, je trouve que ça se passe plutôt bien, on a noté évidemment la bonne volonté de tous, de s'unir au sein de cette future intercommunalité donc nous participerons favorablement à ce vote.

Monsieur Le Maire

Merci beaucoup, je précise également qu'il y a des projets de communes nouvelles au sein de ces intercommunalités ; projet de communes nouvelles autour de Beuvron en Auge, qui ferait que Beuvron en Auge serait, elle aussi, intégrée dans ce futur périmètre. Un projet qui peut encore évoluer, mais qui ne pourra se faire qu'à partir du moment où il y a des mariages entre communes, et que l'une des deux communes appartient à une communauté de communes. Cela lui permettra de choisir à quel destin elle décide de s'unir.

Emmanuel Porcq

Au niveau de la note de synthèse, il convient de l'expliquer car elle est en trois mouvements :

Un premier mouvement, pour dire que finalement, comme l'a dit Monsieur le conseiller Municipal, nous nous rangeons vu les débats, vu les réunions, vu la bonne entente de chacun, à l'enthousiasme raisonné du nouveau périmètre de la communauté des communes.

Le fait d'arrêter définitivement le siège de Dives-sur-Mer, par ce que c'est dans la note de synthèse, tout le monde vote la même chose puisque la communauté de communes a déjà donné son avis.

Le troisième, lutter contre le regroupement du syndicat de l'eau. On a, à mon avis, quelque chose d'équilibré entre OUI à la communauté de communes, OUI au siège à Dives sur Mer, mais NON au schéma départemental que l'on voudrait nous imposer sur l'eau. C'est pour cela qu'il y a du OUI et qu'il y a du NON, mais à bon escient.

Monsieur le Maire

Toujours sur le même sujet, pour avoir une cohérence sur les informations qui sont données, je vous rappelle que l'on avait proposé que la ville de Cabourg puisse faire un recours permettant d'évoquer la répartition des conseillers communautaires au niveau de l'estuaire de la Dives. Comme je l'évoquais tout à l'heure, c'est un sujet qui devra évoluer un jour ou l'autre. On a des communes qui ont 50 habitants, qui ont un représentant, des communes qui ont 1 000 habitants et qui ont également 1 représentant. Cette petite gymnastique, a été mise en place par le législateur. On avait souhaité qu'il y ait une représentativité qui soit plus cohérente et plus transparente sur la réalité des populations. Le tribunal administratif a rejeté le recours tendant à l'annulation de l'arrêté du 22 juillet 2014 par lequel « le préfet du calvados a modifié le nombre et la répartition des conseillers communautaires. Il a premièrement, refusé de transmettre la fameuse question prioritaire de constitutionnalité au conseil d'état, au motif que les dispositions législatives sur le fondement desquelles l'arrêté litigieux a été pris, définirait des modalités de détermination du nombre et de la répartition des délégués des communes sur des bases essentiellement démographiques. C'est-à-dire que « le tribunal refuse que ce soit purement démographique, mais il souhaite que ce soit : une commune égal une voix ». Et enfin, il a estimé que si le préfet a fait l'application de dispositions qui ne sont applicables qu'entre deux renouvellements généraux de conseils municipaux, qu'à des cas dans lesquels la désignation des conseillers communautaires en cause n'entraîne pas. Sa solution aurait été la seule permettant de respecter l'autorité de la chose. Ce qui veut dire qu'il ne souhaitait pas que soit remis en cause en milieu de mandat.

Nous allons voir quelles suites peuvent être données à ce dossier. On reste attentif, surtout que d'autres communes ont intenté ce genre de procédure auprès des tribunaux. Je pense qu'à un moment ou à un autre, le souci d'équité et peu de vote au suffrage universel se posera pour l'ensemble de ces communes.

Monsieur Le Maire

On va revenir sur l'ordre du jour du conseil municipal et sur un certain nombre de décisions concernant la vie de votre ville.

Notamment :

- La signature d'un contrat de cession relatif à l'animation « Aquilon raconte » par Marie Lemoine pour des contes qui vont être lus dans le parc de l'Aquilon du 11 au 2 août pour un montant de 972.71 euros TTC.
- La signature d'un contrat d'assurance avec la SMACL pour un montant de 18 066,23 euros HT pour l'année 2016 ; cela concerne l'ensemble du patrimoine de la ville de Cabourg.

- La signature d'un contrat de cession avec la Compagnie Remue-Ménage pour les déambulations de l'été Nomades, Abysses et Gueule d'ours les 10, 17, 24, 31 juillet et 7, 14 et 21 août 2016 pour un montant de 59 255,13 euros TTC. Je crois que cette année nous avons été attentifs à une demande des Cabourgeois, nous avons fait l'impasse entre la transhumance des juilletistes et aoutiens. Cette année, il y aura tous les samedis une animation sous forme de déambulations. Nous avons une date de plus pour le même prix, vous avez raison de le souligner. J'en profite aussi pour dire d'être attentif, dimanche prochain si par bonheur la France est en finale de la coupe de l'Euro, nous ferons en sorte de modifier l'horaire de déambulation de cette compagnie. On est foot répondant, on est météo répondant, ce que nous souhaitons et normalement c'était prévu à 21 heures et ce sera ou plus tard ou plus tôt.
- La signature d'une convention de partenariat avec le SDEC Energie afin de percevoir une subvention de 2 000 euros pour le financement de l'achat d'un véhicule électrique. Puisque de plus en plus nous sommes attentifs à cela. Vous avez des bornes électriques et maintenant des voitures électriques, et également un tour électrique qui va être proposé par le SDEC courant du mois de septembre avec également des bornes de location de voitures électriques. Ils nous ont proposé ce dossier et nous allons voir comment le mettre en place.

Pour : 25

3/ Dénomination du pont Dives/Cabourg

Jean-Pierre Toilliez

Le pont entre Dives et Cabourg n'avait pas de nom, or il joint l'avenue du général Leclerc à Cabourg à l'avenue du Général de Gaulle à Dives. Le trait d'union est tout trouvé, nous pensons que ce sera un bel hommage que de l'appeler « Le Pont Piron ». Je vais vous lire la délibération :

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

vu les courriers adressés respectivement au Maire de Dives-sur-Mer et au Président du Conseil départemental,

Vu la commission vie associative, sportive, patrimoine et infrastructures en date du 27 juin 2016, Le Maire propose aux membres du conseil Municipal de dénommer, après en avoir délibéré, le pont qui relie la ville de Cabourg et de Dives « Brigade Piron » en hommage à la brigade qui a libéré ces deux villes, le 21 août 1944.

Il est noté que cette dénomination s'effectuera sous réserve de l'accord respectif du Conseil Départemental et de la ville de Dives-sur-Mer.

Pour : 25

4/Vente de gré à gré de biens immobiliers

Monsieur le Maire

Création d'une commission Municipale pour organiser la vente de gré à gré de biens immobiliers. Nous sommes confrontés depuis plusieurs années à ce qu'on appelait les ventes à la bougie, qui était un moyen de vendre au plus offrant les biens que la ville souhaitait céder ou souhaitait vendre. Et ses biens à la bougie, pour des raisons essentiellement liées aux obligations des acheteurs, notamment de devoir consigner des sommes importantes même s'ils n'achètent pas le bien, fait que toutes ces ventes n'ont aucun acquéreur et que les biens qui sont proposés à la vente, que ce soit celui de la maison Vaismann, ou de la rue du Chemin Vert, n'ont trouvées aucun preneur. Nous vous proposons, là aussi pour mettre en place quelque chose qui soit transparent, de créer une commission qui nous permettra de vendre de gré à gré à des personnes

qui vont venir nous proposer d'acheter. Et aussi de pouvoir sortir des obligations, notamment liées aux prix des domaines, qui sont parfois, maintenant, surévalués par rapport à certains biens. Car désormais les domaines ne se déplacent plus, ils gardent des grilles sur modèles notariés ou sur Google. On a souhaité créer cette commission et elle saura représenter l'opposition et dont les membres sont : Emmanuel Porcq, Colette Crief, Pascal Faton et moi-même, qui présideraient cette commission pour les titulaires, et pour les suppléants Annie Richardot, Anne-Marie Depaigne et Laurent Moinaux.

Emmanuel Porcq

Juste un mot pour dire que je suis assez heureux de la procédure qui a été poursuivie, puisque nous avons dès le départ, ab initio, demandé à ce qu'il y ait des ventes organisées aux enchères publiques via notaires ce qui permet une transparence la plus totale. Vous l'avez rappelé Monsieur Le Maire, ces ventes aux enchères ont été infructueuses. Ce que l'on remarque malheureusement, et pourtant c'est la démarche la plus égalitaire possible, les salles sont de plus en plus désertes pour les raisons que vous avez rappelées. Donc, je pense qu'il fallait passer par cette phase d'enchères publiques, qui sont infructueuses pour passer à la phase, j'allais dire amiable de gré à gré, via une commission, cela me paraît être une bonne transparence. Il ne faut pas regretter la première procédure, celle que nous avons engendrée, car c'est celle qui sied le plus à l'équité.

Pour : 25

5/-Autorisation de signer une convention d'occupation temporaire du domaine public avec la société Flat Earth

Emmanuel Porcq

Nous avons travaillé en commission « Vie Associative et Patrimoine » sur ce sujet puisque nous avons été sollicités par Monsieur El Mouatacim Ismael, depuis quelques mois sur l'installation d'un box. C'est-à-dire, un container qui serait habillé de bois pour pouvoir y faire de la location de vélos électriques. Nous avons auditionné Monsieur El Mouatacim Ismael en commission, en direct ce qui nous a permis de cerner le projet. Ce projet est également en accord, puisque Monsieur le Maire vous aviez souhaité que Monsieur El Mouatacim puisse rencontrer les opérateurs déjà locaux. C'est-à-dire, nous avons le magasin Nomade, sans faire de publicité qui propose aussi la location de vélocipèdes et il n'y a pas d'anicroches entre les deux, les deux se complètent. Il n'y a pas de soucis de concurrence qui serait de mauvais alois. Monsieur El Mouatacim avait souhaité, éventuellement, installer son bungalow de location de vélos électriques sur un endroit au centre-ville qui n'a pas recueilli l'adhésion de la « commission vie associative et Patrimoine », qui a souhaité un endroit plus discret et moins au cœur de la station balnéaire de la commune. Nous avons donc fait une contre-proposition à Monsieur El Mouatacim, sur un emplacement qui serait celui de l'entrée de ville à côté de l'avenue Charles de Gaulle, au coin de l'avenue des Devises et de l'avenue Charles de Gaulle sur le délaissé de chaussée. Il y a un délaissé en herbe qui permet tout à fait l'installation d'entrée de ville de ce bungalow, en plus on est juste à l'entrée de la piste cyclable départementale, qui rejoint tout le circuit du département. Monsieur El Mouatacim a répondu favorablement à cette contre-proposition de la commission. Il est revenu vers nous pour nous dire qu'il était intéressé par une implantation sur ce secteur. Vous avez un dépôt sur table parce que nous avons modifié légèrement la délibération qui était prévue au départ. Il s'agirait d'une occupation pour 4 années avec une redevance estivale de 730 euros entre le 1^{er} mai et le 30 septembre, et une redevance de 400 euros en basse saison sur le reste de l'année. A charge pour lui de faire son raccordement à l'électricité et à l'eau si nécessaire. Vous avez donc de la location de vélos électriques, de l'entretien de ces vélos électriques. Nous n'avons pas de restauration, mais nous avons un point où on peut boire un café, un rafraîchissement, mais pas du tout de restauration sur ce projet. Voilà ce qui vous est soumis ce soir au conseil Municipal après l'audition du candidat, réflexion de la commission et décision du candidat.

Madame Leguedois me demande la surface fermée : c'est la surface d'un container de camion de 33 tonnes, et ouvert sur 100-120 m².

Monsieur le Maire

Je voudrais préciser que cela s'inscrit dans une démarche d'un projet global, qui est sur une route de vélos très importante. Ce projet pourrait ne pas avoir lieu ou ne pas aboutir complètement, si l'ensemble du schéma n'est pas associé au projet. La ville de Cabourg étant la-dessus un peu comme une ville pilote avec Caen, mais l'exploitant a besoin des autres villes, exemple Thuy-Harcourt. Il y a beaucoup de villes qui sont sollicitées, nous en faisons partie mais si les autres villes ne disent pas oui, ce projet ne verra peut-être pas le jour.

Pour : 25

6/-Autorisation de signer une convention avec la Société Amaury Sport Organisation**Monsieur le Maire**

La convention avec la société ASO Amaury Sport Organisation sur le Mud Day avait été déplacée une première fois, parce qu'il manquait un certain nombre d'éléments, à la fois sur des problèmes d'assurance et sur des garanties concernant la remise en état des terrains utilisés y compris le stade de football. Nous avons été attentif et cela fait partie désormais de cette convention. Nous leur avons également demandé de modifier le trajet, pour qu'il ne passe pas par l'ancien terrain du SIDI qui est pollué. Cette manifestation qui aura lieu le 17 septembre, avait accueilli près de 5800 personnes l'année dernière. On s'en félicite parce qu'il y a eu beaucoup de monde, avec de très belles retombées pour la ville, que ce soit médiatiques ou économiques. Je vous rappelle qu'il y avait eu une présentation faite par les gens d'ASO, y compris sur les dépenses des participants dans Cabourg, et que l'on était sur des montants importants. Cela permet, en plus, de quantifier les retombées, ce qui est très intéressant.

Emmanuel Porcq

Trois observations liminaires, parce que l'on a travaillé en commission 3 sujets principaux :

1-L'évolution vers les jeunes du Mud Day qui est sur une tranche d'âge plus aisée, c'est-à-dire les 7 – 11 ans. Malheureusement, on travaillera peut-être sur les ados pour répondre à quelques questions, mais pour l'instant, on ne peut pas y travailler parce que nous n'avons pas l'adaptation des structures.

2- Contrairement à ce que nous avons dit en commission des finances à Laurent Moinaux, il y a bien eu le rétablissement dans la convention d'une obligation de réparation des infrastructures utilisées dont le terrain de foot annexe, mais avec un coefficient de pondération en fonction du temps, de la météo, si évidemment il pleut des cordes cela sera plus difficile de revenir à une situation antérieure.

3- Rappeler que la redevance qui est versée par la ville dans son expression est une redevance « financière et technique ». Voilà dans une globalité.

Un petit mot sur cette redevance parce que l'on ne pourrait pas imaginer, étant donné le succès de l'an dernier, et certainement le succès des prochaines éditions, que la redevance soit ainsi. Pour terminer je pense, au contraire, que c'est la ville de Cabourg qui a porté le Mud Day et a permis cette médiatisation.

C'était le premier endroit aussi prestigieux dans lequel le Mud Day prenait place.

Monsieur le Maire

On peut en discuter car ils sont présents à Nice, à Canne, à Aix en Provence, à Bordeaux, à Paris. C'est nettement moins bien je vous l'accorde, mais je ne suis pas sûr que la notoriété de ces villes soit moins importante que la nôtre. On était la plus petite ville de tout le programme, et de toute la tournée, je pense que l'on peut s'en féliciter par ce que justement, on était au niveau même de Nantes et Rennes. Ça prouve que Cabourg pouvait jouer des coudes avec de grandes agglomérations. Sur le sujet du montant qui est proposé par la ville, on a demandé, et j'ai souhaité dès le départ de dire que ce serait la dernière année que le montant serait à ce niveau-là. On rentrera dans une baisse, qui sera liée à la progression des inscriptions. C'est-à-dire si on voit que l'on a une nette augmentation, et que l'on peut comme eux le pensent d'ailleurs, faire cela

sur 2 jours, l'économie sera complètement différente pour eux, et donc on pourra baisser sensiblement la subvention qui est donnée. On se félicite surtout du MUD DAY KIDS parce que, honnêtement, cela répond à une attente des familles, des enfants qui seront présents, même si la tranche des adolescents n'est pas résolue pour des problèmes d'infrastructures.

Julien Champain

Vous pouvez nous rappeler le montant de l'inscription.

Monsieur le Maire

Le montant je ne le connais pas par cœur, je crois que c'est 48 euros, ça dépend de la période à laquelle vous vous inscrivez et cela dépend du site sur lequel vous vous inscrivez. Par exemple, j'ai vu sur un site pour ne pas le citer : « vente Privée », que vous pouviez vous inscrire pour 25 euros mais il fallait acheter son billet en juillet. Les prix sont très variables, vous pouvez trouver le plus cher à la fin autour de 80 euros ou 75 euros, sinon vous avez des places à 25 euros.

Laurent Moinaux

Je vais juste intervenir pour le football monsieur le Maire, j'ai vu que dans la convention il y avait de nombreux dossards offerts à la ville, est ce que le club de football pourra avoir un ou deux dossards pour participer à cet évènement ?

Monsieur le Maire

Oui, comme ça vous serez sur le terrain, si j'ose dire. Le personnel de Cabourg profite de ces invitations de manière prioritaire ensuite on verra avec les associations comment elles seront mises en place.

Pour : 25

7/-Tarifs concernant la valorisation d'échange de marchandises

Monsieur le Maire

Il s'agit de mettre en place, pour le Festival de Drones du mois de septembre, des échanges de visibilité avec le package « Plan communication », les stands, vous avez tout un descriptif, que vous ayez un stand de 6m2, de 12 m2 ou de 18 m2, les valorisations sont de 900, 1 500 ou 2 500 euros. Ce qui nous permet de mettre en place des échanges, des sociétés, des médias, qui peuvent être présents sur cette manifestation.

Pascal Faton

Puisque l'on parle de drones, j'ai cru comprendre que le terrain qui se situait à la sortie de la ville, près de l'hippodrome a été affecté, or j'ai l'impression qu'il ne se passe rien, que l'herbe pousse.

Monsieur le Maire

Je me félicite de cette initiative, parce que je crois, et on en a parlé la dernière fois avec les gens d'ATOUT France et de l'attractivité touristique. C'est une des rare fois où un évènement crée une infrastructure et pas l'inverse. Là, on a créé l'évènement qui était le Cabourg Drones Festival, et on a eu l'association qui est venue nous rencontrer pour créer une aire de vol de drones, par ce qu'on en connaît les difficultés. Vous savez que c'est géré par la DGAC, la direction générale de l'aviation civile qui est extrêmement regardante et pointilleuse sur ces sujets-là. Pour l'instant, on leur a fait une convention qui a été votée au conseil et que vous avez votée. Ils sont en train d'aménager le terrain en mettant des arceaux, et un programme va être ouvert pour la saison. C'est une association, ce n'est pas commercial, ils ont besoin d'avoir du temps, et ce sont des bénévoles qui l'animent, ils vont nous proposer des dates d'ouvertures qui seront annoncées dans les programmes d'animation à Cabourg.

Emmanuel Porcq

Juste pour répondre aux herbes qui poussent, vous avez vu qu'avec le temps qui est chaud et humide on a une pousse de végétation accrue, ils sont peut-être un peu débordés et il faut le dire sur le fait de pouvoir broyer l'ensemble de cette herbe. Nous avons sollicité des gens compétents, avec du matériel pour réaliser le fauchage dans de bonnes conditions.

Laurent Moinaux

Monsieur Le maire est ce que vous pouvez parler du budget de ce festival ?

Monsieur le Maire

On vous le présentera en commission, il va être identique à l'année précédente.

Laurent Moinaux

157 000 Euros je crois.

Monsieur le Maire

Nous sommes sur ce budget-là. On a été extrêmement précurseur sur le sujet, puisque depuis de nombreux festivals de Drones se sont créés notamment un à Paris, et nous allons être attentif à ce qui s'y passe. L'idée, c'est que si nous n'avons pas les idées ni les moyens de maintenir une manifestation de très haut niveau et de qualité, on ne s'obstinera pas. Mais en revanche, ce qui est intéressant, c'est que toutes les communes sont en train de se positionner pour des futures courses de drones. Vous avez une fédération internationale qui vient de se créer aux Etats-Unis. Un peu comme la formule 1 mais sous forme de drones. Nous sommes attentifs à ce qui s'y passe, pour peut-être faire en sorte que Cabourg, qui a été une des premières villes à le faire, à pouvoir en profiter, ait un grand prix de drones, à l'hippodrome ou ailleurs ; on verra comment l'organiser. En revanche, nous sommes sur la même enveloppe budgétaire que l'année précédente. Nous vous en reparlerons en commission de manière plus détaillée.

Pour : 25

8/-Charte de bonne conduite à destination des utilisateurs de Facebook sur la page Ville de Cabourg

Nous avons décidé de mettre en place une charte de bonne conduite à destination des utilisateurs des pages internet, facebook et autres réseaux sociaux parce que nous constatons que, de temps en temps, il y a un certain nombre de dérapages. Les gens peuvent s'exprimer, c'est un espace de liberté, mais nullement un endroit où on peut insulter les élus, les fonctionnaires, la ville ou régler des comptes entre commerçants, utilisateurs, etc. Une charte de bonne conduite vous est proposée au vote ce soir à destination des utilisateurs de la page, ce qui nous permettra de mettre en place des modérateurs sur les contributions. Et puis encore une fois comme vous l'avez tous constaté, ce sont des pages qui sont destinées à la fois à des informations touristiques, des manifestations et pas un lieu de polémique politicienne où en plus, parfois, on voit des choses assez saugrenues.

Pascal Faton

Un commentaire plus qu'une question, M. le Maire mesure bien l'intérêt d'avoir une charte de bonne conduite. Il faut effectivement éviter que les réseaux sociaux deviennent l'égout de la société où se répandent des choses épouvantables. Mais d'un autre côté, nous ne pouvons pas censurer les réseaux sociaux, c'est un fait de société majeur. Je rappelle que les seuls pays qui censurent sont l'Iran, la Corée du Nord, Cuba et la Chine. Il faut trouver une juste mesure, et surtout pas que vous soyez taxés de censure parce que c'est vrai que la page de Cabourg, c'est une page ouverte à un large public et que forcément il y aura des critiques. Vous ne pouvez pas avoir que des avis très favorables. Ne serait-ce qu'un touriste pas content d'un hébergement, du temps, il faut qu'il s'exprime, qu'il dise que Cabourg ce n'est pas bien, qu'il y pleut toujours, etc...

Je ne mesure pas très bien concrètement ce que va faire ce modérateur et qui va le contrôler, qui sera ce modérateur. Vous pouvez nous donner un peu plus d'explications. Je ne voudrais pas que l'on nous taxe de censeur.

Monsieur le Maire

Rassurez-vous je n'ai pas l'âme d'un censeur, c'est le service communication qui va gérer cet espace-là afin de limiter les attaques personnelles par exemple, des commentaires qui peuvent être mis au niveau des réseaux sociaux. L'idée, c'est d'être vigilant sur ce qui peut être mis. Au départ, on ne voulait pas s'immiscer dans ce qui pouvait être mis mais nous avons constaté qu'il y avait des personnes qui se permettaient d'y écrire des commentaires qui n'avaient rien à voir avec le sujet. C'est un lieu à la fois de liberté mais en même temps il n'y a pas de liberté sans responsabilité. Il faut que chacun puisse y mettre un veto sur certain sujet.

Je salue l'arrivée de Sébastien Delanoë qui sort du travail.

Pascal Faton

Sans prolonger inutilement le débat, il ne faudrait pas qu'il y ait un effet pervers et que cela se retourne contre vous, contre nous. Il ne faudrait pas que l'on dise « à Cabourg on ne peut pas s'exprimer ». De toute façon, les gens qui ont des critiques trouverons d'autre canaux.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas la critique que l'on veut éteindre. On a d'ailleurs des exemples de Cabourgeois qui nous signalent des incivilités, des problèmes d'ordre dans Cabourg et on les remercie d'ailleurs. Ce sont des personnes qui nous permettent d'améliorer, tout ce qui peut être fait dans Cabourg. Et ces sujets-là sont assumés, même si c'est un manquement parfois des services ou de l'organisation, cela nous permet d'améliorer et d'être attentif à tout cela. En revanche, ce que l'on ne souhaite pas, c'est commun à de nombreuses communes, nous ne sommes pas la seule commune à créer une charte de bonne conduite. On s'est inspiré aussi d'autres communes qui ont fait la même chose. Ce que l'on ne veut pas, c'est entrer dans des insultes personnelles dans des évocations de vie privée de telles ou telles personnes. Il y a des sujets qui ne méritent pas d'être sans arrêt remis sur la table, vous savez il y a des gens qui martèlent les mêmes contre-vérités. C'est lieu de débat, mais qui ne doit pas sans arrêt faire l'objet de promotion à de la polémique.

Maintenant c'est un grand vrai débat : ou s'arrête la liberté d'expression, ou commence la censure, Cabourg reste un espace de liberté comme dirait Grantz : « Ce n'est pas à 45 ans que je vais avoir l'âme d'un dictateur ». C'est une belle référence...

Pour : 21

Abstentions : 5

9/-Modification des quotients pour les tarifs du centre de loisirs

Monsieur le Maire

J'en profite pour dire que tout à l'heure nous avons débattu sur le conseil Communautaire en votre absence Monsieur Delanoë et que le conseil Municipal prend acte de ce débat ou de cette mise en information du président de la communauté de communes. Je me suis trompé nous n'avons pas de pouvoir de Madame Gouby.

Sébastien Delanoë

Tarif pour le centre de Loisirs, et tarif du restaurant scolaire, chaque année on vous propose à cette date-là de revoir les tarifs puisque c'est plus cohérent de modifier les tarifs en année scolaire plutôt qu'en année civile, pour éviter d'avoir des changements en cours d'année pour les familles. Nous avons à prendre en compte de nouveaux éléments :

- d'une part le rapprochement avec la ville de Dives sur Mer pour le secteur jeunesse. On va essayer de trouver et de glisser dans le temps des tarifs qui vont être identiques
- et la caisse d'allocation familiale qui nous donne de nouvelles contraintes avec l'ajout d'une tranche supplémentaire pour les tarifs.

Ce qui donne :

TARIFS CENTRE DE LOISIRS :

euros	Domicilié à Cabourg et/ou scolarisé À Cabourg			Hors commune et/ou non scolarisé à Cabourg		
	Quotient familial	régime général	autres régimes	Quotient familial	régime général	autres régimes
DEMI-JOURNEE	0 à 619	2	4,12	0 à 619	4	6,13
	620 à 800	3	5,12	620 à 800	5	7,12
	801 à 1200	4	6,12	801 à 1200	6	8,12
	>1201	5	7,12	>1201	7	9,12
DEMI-JOURNEE AVEC REPAS	0 à 619	4	7,18	0 à 619	6	9,18
	620 à 800	5	8,18	620 à 800	7	10,18
	801 à 1200	6	9,18	801 à 1200	8	11,18
	>1201	7	10,18	>1201	9	12,18
JOURNEE COMPLETE	0 à 619	3,2	7,43	0 à 619	7,5	11,73
	620 à 800	4,3	8,53	620 à 800	9,5	13,73
	801 à 1200	7,3	11,53	801 à 1200	11,5	15,73
	>1201	10	14,23	>1201	13,5	17,73

Concernant le restaurant scolaire :

TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE :

Tarif commune et hors commune

Quotient familial	Tarif - euros
0 à 619	2.25
620 à 800	2.90
801 à 1200	3.40
>1201	4.30

Tarif adultes et enseignants : 5 euros

Monsieur le Maire

La délibération suivante concerne les critères d'attributions de la bourse au permis, qui avait été mise en place et sur lequel nous avons revu un certain nombre de choses, suite à des remarques de membres de la commission et de Cabourgeois.

Nadine Leguedois

Nous avons réuni ensemble la commission jeunesse et la commission de vie sociale puisque cela concerne les jeunes pour l'attribution de bourses au permis. La jeunesse pour Sébastien et le côté social pour moi puisque c'est le centre communal d'actions sociales qui verse l'attribution de la bourse. Jusqu'à présent, au CCAS, on proposait depuis 2010, une aide aux jeunes atteignant la majorité et qui souhaitaient passer leur permis, c'était octroyé aux jeunes majeures de moins de 20 ans. C'est-à-dire que l'on prenait les listes électorales et on retenait les jeunes qui prenaient 18 ans dans l'année. Après discussion, on a pensé qu'il serait bon d'élargir au niveau de l'âge. On va élargir de 18 à 26 ans, et demander une petite compensation au geste que le CCAS fait envers les jeunes.

On voudrait vous proposer comme critères :

- Etre domicilié à Cabourg en justifiant d'une inscription sur la liste électorale
- Avoir entre 18 et 26 ans
- Effectuer 20 heures pour la collectivité (au sein de services municipaux) ou, pour une association, ou s'investir sur un projet de jeunes sur le territoire. Elles seront à réaliser dans l'année qui suit l'obtention de l'aide.
- Pour les personnes ayant passé le code avant 18 ans, un remboursement des frais avancés pour le passage du code sera effectué sur présentation de facture.

Des fameux 300 euros que nous souhaitons continuer à donner à nos jeunes pour les aider à avoir le permis de conduire, ça les aide surtout à se déplacer pour trouver du travail.

Monsieur le Maire

Je confirme que la mobilité est un sujet majeur, lorsque l'on recherche un emploi. C'est vraiment très important ce qui est mis en place par la ville de Cabourg à ce sujet. J'en profite de rappeler que nous avons inauguré la navette entre Dozulé et Cabourg. C'est une initiative que nous avons lancée avec Madame le Maire de Dozulé et d'autres élus. Qui est toute nouvelle mais qui, on l'espère, répondra aux besoins de la population sur les transports entre le rétro littoral et la côte, notamment pour de nombreux saisonniers. Pour l'instant on est dans un numéro pilote, c'est la ligne numéro 37, c'est un moment où on va pouvoir corriger le tir, au fur et à mesure des horaires de passages et du parcours.

Mais on peut se féliciter de cette initiative des élus, même si c'est un investissement important pour la ville de Cabourg, C'était vraiment dommageable qu'un certain nombre d'enfants, de jeunes ou d'employés soient obligés de repasser par Caen ou par Deauville pour venir à Cabourg en transports en commun. C'est une jolie ligne que nous avons inaugurée la semaine dernière.

Monsieur Champain

Je ne suis pas pour effectuer 20 heures pour la collectivité, parce que si c'est une aide, cela reste une aide, elle peut être en fonction des revenus, donner 20 heures pour la collectivité cela fait un peu « travail d'intérêt général ».

Sébastien Delanoë

C'est quelque chose qui a été vu depuis 1 an et demi maintenant et même demandé par votre représentant dans la commission. Et aussi parce que pour certains, cette aide était devenue comme un dû auprès de la collectivité. Certains élus ont trouvé normal de demander un retour pour la collectivité, et par forcément pour la ville car cela peut être un projet du jeune au sein d'une association, ça peut être un projet du jeune sur le plan de la solidarité ou autre qui peut être aussi inclus dans ces vingt heures.

Monsieur Champain

Ce qui me gêne, c'est que c'est au sein des services municipaux.

Sébastien Delanoë

C'est une des possibilités offertes, ça reste tout à fait libre, pas d'impératif dans les services municipaux. On a voulu rester très général dans l'appréciation, et on ne pourra pas tous les accueillir.

Nadine Leguedois

Je rappelle que l'on ne tient pas compte des revenus des parents, tous les enfants qui auront entre 18 et 26 ans auront le droit de demander cette aide, il n'y a pas de critères, ce n'est pas une œuvre sociale au sens propre du terme.

Monsieur Moinaux

Avez-vous une idée du nombre de personnes qui ont été concerné l'année dernière ?

Marie Pierre Hesloin-Delabarre

8 personnes

Monsieur Moinaux

Un nombre très faible.

Je reviens au sujet de la navette qui va amener des jeunes entre Dozulé et Cabourg pour travailler sur notre littoral pour combler des emplois, ou des familles pour venir à la plage. On va proposer à nos propres enfants, des Cabourgeois, habitants à Cabourg, de leur faire faire 20 heures d'intérêt général parce qu'on leur donne 300 euro, je trouve que cela est un peu déplacé. On donne 30 000 euros pour faire une navette sur 3 mois.

Nadine Leguedois

Il ne faut pas appeler cela « d'intérêt général »

Monsieur le Maire

Non, on ne donne pas 30 000 euros

Monsieur Moinaux

Non, 10 000 euros, mais c'est un budget de 30 000 euros.

Monsieur le Maire

Ne dites pas que la ville donne 30 000 euros,

Monsieur Moinaux

Je ne dis pas que la ville donne 30 000 euros, mais c'est un budget de 32 000 euros et la ville met 10 500 euros. On a 8 jeunes qui ont passé le permis l'année dernière, la ville a donné 300 euros pour les aider à peut-être trouver un travail comme vous l'avez dit, les déplacements dans les villes limitrophes sont très importants et on leur fait faire 20 heures d'intérêt général.

Nadine Leguedois

Il y a une chose qu'il faut quand même ne pas oublier, c'est qu'il faut que le conseil d'administration du CCAS entérine ce que l'on va dire ce soir. Donc demain soir, cela peut être rediscuté car on a une réunion.

Monsieur Le Maire

Moi, je ne veux pas désavouer la commission qui s'est exprimée sur ce sujet. Ce que je vous propose c'est de retirer la délibération, et on en reparle demain.

Laurent Moinaux

C'est une très bonne idée de reporter cette délibération au prochain conseil Municipal.

Monsieur le Maire

Encore une fois, l'idée ce n'était pas de sanctionner ceux qui faisait une demande. C'était au contraire de ne pas considérer que c'était un dû, les deux arguments se défendent et je comprends votre logique. Vous dites des choses qui sont frappées de bon sens, mais c'est aussi le cas de l'autre argument, de dire que tout n'est pas un dû, que les collectivités ne sont pas là tout le temps pour mettre la main à la poche. Surtout que l'on était confronté à des gens qui ne se présentaient pas au permis, à qui on donnait des aides. Qui parfois le ratait et redemandait une aide.

Sébastien Delanoë

C'était aussi pour inviter les jeunes à aller dans les associations.

Monsieur le Maire

Il y avait une vision vertueuse de l'engagement des jeunes dans la collectivité, ce qui n'est pas non plus dénué de sens. Quand on voit que de moins en moins de jeunes s'intègrent dans les associations, cela permettait surtout pour eux, de voir ce qu'était une association, comment fonctionnait une collectivité.

Laurent Moinaux

La bourse au permis n'est pas reversée aux jeunes directement ?

Nadine Leguedois

Sur présentation de facture. Lorsque l'on a fait la réunion des deux commissions, vos deux représentantes qui ne sont pas là aujourd'hui étaient d'accord. Demain, au sein du conseil d'administration du CCAS, il y aura également Joëlle Carbon Lenoir.

Laurent Moinaux

On était peut-être d'accord sur le principe, mais dans la première délibération que l'on a sur nos tablettes, c'était 40 heures, on est descendu à 20 heures. Attendons la commission de demain et représentons cela.

Monsieur le Maire

Si tout le monde est d'accord on ne la vote pas, on la retire. Merci

10/-Demande de subvention à l'agence de l'eau

Monsieur le Maire

Demande de subventions auprès de l'agence Seine Normandie afin d'obtenir un financement sur des études et travaux. C'est une demande dans le cadre de la gestion des eaux pluviales pour permettre de lancer des projets sur la gestion des pluies et notamment lorsqu'il y a de grands projets.

Pour : 26

11/-Le rapport annuel d'eau potable 2015

Monsieur le Maire

C'est un sujet qui va être très important, et d'ailleurs vous avez reçu une convocation pour une commission dans laquelle nous évoquerons tous les sujets liés à la communauté de commune. Le sujet de l'eau potable va être traité de manière importante puisque les préfets ont demandé que le nombre des syndicats d'eau soit réduit sur des périmètres de plus en plus larges, avec des modes de gestion comme je l'évoquais tout l'heure, qui sont extrêmement différents et sur lequel Cabourg paie déjà une eau très chère. Bien plus chère que beaucoup de nos voisins. Nous souhaitons, au travers la future renégociation avec l'exploitant justement, essayer de faire en sorte de baisser la facture pour les Cabourgeois. On va être attentif à ce que ces syndicats ne soient pas au contraire, prétexte à une course folle aux investissements dans les réseaux, dans des territoires éloignés des nôtres. Nous en reparlerons tous ensemble.

Vous avez le rapport annuel de Veolia, je rencontre le délégataire demain. Je ne sais pas si quelqu'un a regardé attentivement toutes ces pages qui sont importantes. Veolia nous indique que l'augmentation de la consommation et de la production des échanges d'eau en 2015, a été de 3.9 % et que cette eau provient pour 63 % des sources de Granges. Le complément est acheté au Syndicat Nord Pays d'Auge et Rive Droite de l'Orne.

La production d'eau a augmenté de 3% et la quantité d'eau achetée a augmenté de 4.1 %.

Le nombre des abonnés s'établit à 4 697.

La quantité d'eau vendue s'élève à 526 548 m³, soit une augmentation de 13.3 %, le rendement s'établit à 92.2 %. Les ressources de la Ville de CABOURG présentent toutes les caractéristiques physicochimiques et microbiologiques d'une eau de qualité. Elle a été contrôlée à plusieurs reprises avec des taux de conformité de 100% sur la base de 27 prélèvements officiels. Le prix du service, lui, reste très élevé, et avec une eau au prix TTC du service au m³ pour 120 m³ nous sommes à 2.57 Euros.

Je voudrais dire que certaines communes voisines sont à 0.83 euros juste de l'autre côté du pont de Dives. Même s'ils ont moins investi dans les réseaux, même si un certain nombre d'infrastructures sont différentes, même s'ils bénéficient de sources et d'alimentations par des sources naturelles de manière plus conséquente, on est quand même sur des sujets qui touchent les Cabourgeois au quotidien et qui vont nous préoccuper dans les mois à venir.

On prend acte de ce rapport.

12-Tarifs pour les emplacements de la Halle du marché

Monsieur le Maire

Monsieur Lepetit, le tarif pour les emplacements de la Halle du marché.

Jean-Louis Lepetit

Comme tous les ans, nous allons revoir le tarif de la Halle du marché, les emplacements intérieurs, je vais vous lire la délibération :

- ✓ Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 27 juin 2016
- ✓ Vu l'avis de la commission technique de gestion et d'animation de la halle et du marché couvert de Cabourg en date du 28 juin 2016,
- ✓ Vu le courrier adressé le 8 juin 2016 à Monsieur le Président du Groupement des Commerçants non Sédentaires pour avis.

Il est proposé au conseil Municipal d'augmenter les tarifs pratiqués pour les droits de place perçus pour les étals du marché couvert, à compter du 1er août 2016, en les fixant à 43,20 euros le mètre linéaire (ancien prix 42,35 euros) et à 5,98 euros le mètre carré de réserve (ancien prix 5,86 euros).

Monsieur Moinaux

Je n'ai pas de questions sur ces tarifs-là, j'ai une question sur la politique Municipale au niveau des emplacements dit « de marché ». Comme tout le monde a pu le constater, nous avons un primeur qui est installé à l'entrée de Cabourg, ce primeur bénéficie d'une convention municipale à 550 euros pour 5 mois et demi ou 500 euros pour 5.5 mois d'exploitation sur 12 mètres et 1,20 mètre de profondeur. Il s'avère que ce Monsieur vend de très beaux légumes, ce n'est pas le problème, il a bien 2 mètres de long et plus d'un mètre 20 de largeur, on est à 2,50 voir 2,60, qu'il paye 90 euros par mois si on divise la somme. Cela fait 0,25 euro du mètre linéaire par rapport aux gens du marché qui eux, ont un tarif beaucoup plus élevé. Est-ce qu'il ne pourrait pas y avoir une harmonisation ? Et pourquoi cette personne n'a pas bénéficié des tarifs du marché pour cet emplacement ?

Monsieur le Maire

La réponse sur le sujet est assez simple, on était dans une demande motivée par la personne qui exploite aujourd'hui. On était dans un souci d'expérimentation, même lui ne savait pas s'il allait continuer puisqu'il avait commencé l'année dernière. Je crois fondamentalement que ça ne touche pas la même clientèle, ça ne touche pas la même zone de chalandise. Lorsque vous êtes sur le marché vous bénéficiez d'être dans le centre ville avec un public extrêmement nombreux. Après on peut regarder à la marge s'il y a une cohérence entre les montants, mais on ne peut pas comparer. Etre sur la départementale de Caen, avec des voitures qui passent et qui s'arrêtent assez rapidement, avec le service qui est proposé dans une halle qui bénéficie au quotidien d'une population nombreuse. Ce n'est pas comparable, dans des emplacements qui n'ont rien à voir les uns avec les autres. Ce que l'on peut constater, c'est que l'on voit bien que ça ne répond pas aux mêmes demandes. Que le commerce qui est sur la départementale répond à d'autres besoins, peut être aux campings qui sont autour de cette zone, justement par ce que ça évite d'aller jusqu'en centre-ville. Vous avez aussi le carrefour Market qui n'est pas très loin. Après on peut regarder à la marge mais la logique qui prévaut c'est celle-ci : pas les mêmes emplacements qui puissent être comparables, vous n'avez pas du tout le même trafic en terme de monde dans l'un ou l'autre emplacement.

Et au marché, comme le dit Madame la première Adjointe, elle a raison, nous avons le nettoyage à assurer, les services du personnel avec en plus un investissement très lourd de la ville.

Monsieur Moinaux

C'est pour cela, qu'à ce propos là, ce monsieur laisse ses emballages vides, est ce qu'il y a un droit de voirie qui est fait le ramassage ?

Monsieur le Maire

On n'a pas été confronté au problème

Monsieur Moinaux

Juste une harmonisation des prix, à la marge pour qu'il y ait une cohérence

Monsieur Le Maire

Ce n'est pas complètement incohérent, même à la marge.

Monsieur Moinaux

C'est 3 euros par jour, par rapport à la halle ou même sur la place, ce n'est pas le même tarif.

Monsieur le Maire

On va regarder cela, mais ce n'est pas la même prestation non plus.

Pour : 26

13/-Décision modificative budget location du patrimoine à usage professionnel

Nicole Guyon

Cela concerne les travaux qui ont été engagés pour la discothèque. En 2015 nous avons voté un budget de 420 000 euros HT, puis en 2016 à la suite de l'appel d'offre qui avait été menée, nous avons ramené le budget 2016 à 264 073 euros HT. Or, il y a eu des travaux supplémentaires, notamment de mise en sécurité et un conduit de désenfumage situé dans les locaux du Casino car il n'était pas conforme, nous avons dû le refaire. Le montant des travaux du conduit de désenfumage s'élève à 35 800 euros HT et l'ensemble des travaux de sécurité et complémentaires s'élève à 86 000 euros. Nous vous proposons de modifier les crédits affectés à ces dépenses. On augmente les crédits à 80 100 euros, on ne prévoit pas de recettes en compensation puisque le budget était déjà excédentaire et que nous avons fait une demande auprès du ministère pour pouvoir affecter l'excédent sur le budget de la ville. Comme nous n'avons pas la réponse, on pourra aisément le modifier, cela n'influence pas le budget de la ville on le prendra sur l'excédent qui était de 165 000 euros. Au niveau du fonctionnement, nous avons des modifications de comptes puisque le chapitre s'élève à zéro, mais nous avons dû prendre aussi une prime d'assurance qui est très importante pour 19 887 euros et qui a été partiellement compensée par une prime inférieure sur le Casino. On avait des dépenses imprévues de budgétées. C'est une prime complémentaire pour l'exploitation compte tenue que le bâtiment nous appartient nous devons l'assurer et malheureusement les discothèques rentrent dans des clauses spéciales. Nous avons eu beaucoup de mal à trouver une assurance qui voulait bien nous prendre en charge.

Monsieur le Maire

Et plus globalement, j'ai demandé aux services qu'il y ait une meilleure connaissance du patrimoine Cabourgeais. Souvent on ne connaît pas ce qu'il y a derrière les cloisons, et on découvre certaines surprises. On a rénové entièrement la salle des mariages qui est effectivement beaucoup plus festive. On ne connaissait pas ce qu'il y avait au-dessus des faux plafonds. Si on l'avait su, on aurait peut-être travaillé l'embellissement de cette salle différemment par ce qu'au-dessus vous aviez du bois, de la brique, des choses très belles qui auraient pu donner encore plus de cachet à cette salle. On vous proposera, à travers la carte du patrimoine,

de faire des choix, sur ce que l'on conserve, sur ce que l'on modifie. On a des choses un peu partout, dans des états très différents. On va avoir un grand travail sur ce sujet.

Julien Champain

Pour rappeler la position de notre groupe, on est très heureux qu'il y ait une boîte de nuit à Cabourg, je soutenais moi-même son emplacement à cet endroit, on conteste évidemment toujours la méthode d'attribution. On considère que la somme est une subvention déguisée donc on ne vote pas.

Pour nous ça reste une subvention déguisée, l'enveloppe des 420 000 euros.

Monsieur le Maire

L'ensemble des travaux, vous voulez dire. Encore une fois, ce n'est pas une enveloppe.

Nicole Guyon

Il s'agit des travaux de séparation entre le Casino et cette partie-là, et c'est bien ça qui nous crée les problèmes que nous rencontrons aujourd'hui. Puisque nous n'avons pas accès aux locaux du Casino. On a été obligé de monter des cloisons coupe-feu à l'intérieur du Casino et le gros problème c'est le tuyau de désenfumage.

Julien Champain

Cette somme s'additionne à l'autre. Etant donné la méthode d'attribution des locaux de la boîte de nuit, le loyer très faible, cela reste pour nous une subvention déguisée, on l'appelle comme ça. Vous l'appellerez comme vous voudrez.

Monsieur le Maire

Le terme de subvention n'est pas approprié. La richesse de la langue française permet d'utiliser les mots appropriés.

Vote contre

Pour : 21

Contre : 5

14/- Classe passerelle

Sébastien Delanoë

Ce dispositif a été installé il y a 3 ans au sein de l'école maternelle. L'éducation nationale a proposé de renouveler pour 3 ans la convention avec elle. Par rapport à cette classe qui accueille dans des conditions particulières des enfants de moins de 3 ans, la ville doit mettre à disposition du personnel complémentaire, à savoir une ATSEM et une éducatrice de jeunes enfants. Depuis 3 ans nous avons une ATSEM sous contrat, nous arrivons à la fin des CDD, il est proposé maintenant d'avoir son temps de travail inclus dans le tableau des effectifs. Il vous est proposé de renouveler la convention avec l'association l'abri-côtier, ce qui nous permet de partager les charges salariales de l'éducatrice des jeunes enfants.

Laurent Moinaux

Cette jeune fille était donc en contrat renouvelé chaque année et là, on va la perdurer à temps plein.

Sébastien Delanoë

Elle a passé un concours d'ATSEM, qu'elle a obtenu, on vous propose de l'introduire dans le tableau des effectifs.

Laurent Moinaux

Elle remplace ou est-elle en plus dans les effectifs ?

Sébastien Delanoë

Elle est déjà en place et on vous propose de l'introduire en CDI. On a pris aussi en compte la gestion prévisionnelle de nos effectifs, en prévoyant les départs en retraite, ayant 4 classes en maternelle. Elle pourra aussi remplacer les personnes éventuellement.

François Burlot

Je voulais féliciter la très bonne organisation des « 10 km de l'Hexagone » par les services et je remercie tous les bénévoles qui ont participé à cette belle épreuve pour cette deuxième édition nationale et première édition cabourgeaise, avec 173 participants. Par contre, je regrette que le Grand Hôtel ne puisse faire le pot des bénévoles, sachant que tout avait été acté avant. Autre chose, également, nous avons été avec mon collègue sur l'étape de Granville – Angers, avec l'étape du tour de France. Ça serait un plaisir qu'un jour, Cabourg puisse être ville étape.

Monsieur le Maire

J'en ai parlé l'autre jour en toute transparence avec mes futurs collègues de l'intercommunalité et puis sur différents sujets. Nous allons faire acte de candidature pour être une ville étape en 2019 du tour de France. Nous souhaitons en même temps célébrer le centenaire de la publication de « A l'ombre des jeunes filles en fleurs » - le 2^e tome de l'œuvre de Marcel Proust « À la recherche du temps perdu » -, qui serait l'occasion de créer une étape vintage, comme c'est la tendance en ce moment autour du vélo vintage et d'avoir Cabourg comme ville candidate. On ne sait pas comment les choses vont se passer, si on sera reçu ou pas, mais ça nous permettra de nous habituer à l'élaboration de dossiers de candidature à ce genre de manifestation. Et puis en 2019, peut-être de créer quelque chose autour de la Belle Époque.

François Burlot

En sachant qu'en 2019 nous fêterons les 100 ans du maillot Jaune et les 75 ans du débarquement.

Monsieur le Maire

Il y aura de nombreuses manifestations, et comme le cycle du Tour de France sera en Normandie en 2016, il ne reviendra pas avant 2019, nous ferons partie des villes candidates sur ce projet, mais on vous en reparlera. En partenariat avec, je vous le disais, la Communauté de Commune, encore une fois les décisions importantes, et donc les investissements, vont être assumés avec plusieurs collectivités. L'idée est que les collectivités participent, la Communauté de Communes également surtout si la compétence tourisme est transférée avec la taxe de séjour, ce qui nous permettra là aussi de fédérer l'ensemble du territoire.

Emmanuel Porcq

Je voudrais saluer dans la salle des habitants de Cap Cabourg, les remercier pour le petit document qu'ils m'ont donné tout à l'heure et ça me permet de rendre compte au conseil Municipal de la vérité sur ce qui se passe au Yacht Club puisqu'il s'en passe... Je vois dans votre petite allocution, vous mettez : « L'environnement de Cap Cabourg est en pleine mutation », vous le constatez vous-même, « l'aménagement de la promenade Marcel Proust a revêtu ses ornements définitifs. Alors qu'elles s'opposaient, la rive de la Dives côté Cabourg va se métamorphoser, elle va bientôt recevoir de nouvelles installations, que vous pouvez découvrir. Cet aménagement va profondément transformer le paysage actuel de cet endroit ».

Merci de l'avoir remarqué, de vous en faire l'écho, c'est la vérité et tout ceci sous l'égide unique du délégataire du service public du département qu'est la CCI, (Chambre du Commerce et de l'Industrie) qui désormais pilote complètement l'endroit. Vous savez que nous avons pendant des mois, j'allais dire pris un peu le dossier dans le sens de l'investissement sur le secteur en argent,

et que nous avons, d'une façon nouvelle, proposé au département la rétrocession de la partie du Yacht Club qui appartenait au domaine public de la ville de Cabourg.

Nous avons exigé, en parallèle, que la vie associative y soit respectée. Je rappelle que dans la délégation de service public qui lie le département à la CCI, il y a un volet très conséquent sur la vie associative avec y compris des aides pécuniaires. Nous ne sommes pas et on ne s'en est pas satisfait au premier abord. Dans l'acte de cession de la ville au profit du département sur ce secteur, il y a une clause rappelant les règles et les obligations du délégataire, en termes d'aides et de soutien à l'ensemble de la vie associative, que ce soit une nouvelle association du Yacht Club, que ce soit l'AFED que ce soit le CAPAC, que ce soit la SNSM, enfin l'ensemble des acteurs du lieu. C'est un pari sur l'avenir, c'est vrai vous avez en ce moment quelqu'un qui a été retenu par la CCI, qui est en train d'aménager les lieux en un restaurant. Nombre des habitants de Cap Cabourg regrettait éventuellement qu'il n'y ait pas de restaurant sur le front maritime suite au renouvellement des délégations de service public. Il y a des gens qui militent aussi pour avoir un restaurant sur le secteur. Mais nous avons travaillé en commission extra-municipale, notamment avec « Cabourg pour tous » qui souhaitait également qu'il y ait une entreprise de restauration. C'est chose faite de ce côté-là, puisque c'est en construction en ce moment, moitié sur le Yacht Club, moitié sur pilotis à côté de la descente à bateaux. Vous aurez vue sur Dives, vue sur l'estuaire, c'est sympa, et non pas vue sur la mer. C'est une autre forme de vie qui va s'installer là. Et l'ensemble de l'argent - je parle sous le contrôle de mes collègues et de Monsieur le Maire -, l'argent qui sera récolté sur cette cession, nous avons promis de le réinvestir sur le secteur, pour lui redonner du lustre et de la visibilité. Donc, c'est en pleine mutation, vous avez raison de le souligner, on vous remercie de le souligner. Et je salue également l'association des commerçants qui s'est constituée à Cap Cabourg. Tout cela participe du même principe que nous souhaitons, c'est-à-dire redynamiser, redonner une chance à ce secteur. Je salue les commerçants qui se sont fédérés, je salue les associations qui travaillent sur le secteur, le Jet ski, Roule au vent, les entreprises qui s'y concentrent aujourd'hui. Et j'espère que ce partenariat entre le Département et la CCI sera profitable à la ville de Cabourg.

Monsieur le Maire

Merci pour ces précisions, j'ajoute que j'ai reçu les commerçants sur la zone de Cap Cabourg, que nous allons les aider sur la signalétique, sur de l'information à ce niveau-là et qu'également nous avons prévu d'avoir un panneau d'information lumineux au niveau de la passerelle de Cap Cabourg. Lorsqu'il fait beau plus de 5 000 personnes passent dans ce secteur. On avait réalisé un comptage au moment du Mud Day, justement lorsque l'on envisageait que le parcours passe sur cette passerelle. Il y a plus de 5 000 personnes qui passent chaque jour quand il fait beau les weekends. C'est un lieu de passage important et qui est en train de renaître et on peut s'en féliciter avec ce pôle nautique qui est très cohérent.

François Burlot

Nous allons avoir aussi sur Cap Cabourg une station de départ pour les courses « running » avec 2 ateliers d'aisance. Cela donnera un peu d'activité sur cette zone, où les joggers pourront se retrouver.

Monsieur le Maire

Pour préciser également, il s'agit de parcours running, inspirés des pistes de sports d'hiver, donc il y aura des pistes, bleu, rouge, noir et verte : ce sont des parcours de 2 km, 5 km, 10 km, 15 km, 20 km, des parcours qui permettront à ceux qui veulent s'initier, selon leur niveau, de trouver un parcours fléché dans Cabourg. Qu'ils puissent passer sur la promenade et sur les rives de la berge de la Dives. J'en profite, pour remercier les services qui ont réalisé la continuité des berges de la Dives avec notamment ce parcours : du chemin de halage qui commence derrière la zone Balbec jusqu'au rond-point du Mercure, ce qui permet de récupérer une balade et ensuite de continuer sur le parcours du cœur et toute cette zone-là. Cela nous fait une très belle promenade piétonne tout le long du chemin de halage, on va mettre des bancs - ils ne sont pas encore

installés mais ils le seront bientôt - et le chemin est déjà terminé. Pour ceux qui apprécient les balades, cela fait un très bel environnement. Juste avant de laisser la parole à Monsieur Toilliez, Madame Nicole Guyon va nous parler des subventions, qui sont de bonnes nouvelles. Je remercie encore Nicole de veiller à cela, parce que, depuis quelque temps, nous récupérons de l'argent des subventions. Cabourg ne faisait pas de demandes de subventions, j'ai demandé que l'on puisse maintenant essayer de cocher toutes les cases systématiquement quitte à reporter un certain nombre de travaux. C'est l'argent des Cabourgeois, il n'y a pas de raison de ne pas profiter de l'argent des subventions. Nous ne sommes pas à 2 mois près ; une collectivité, à priori, c'est éternel, ça dépasse les élus, autant profiter de ces sommes-là.

Nicole Guyon

Nous avons eu une bonne nouvelle : recevoir pour nos travaux de voirie 125 000 euros - ce qui est conséquent, on n'avait pas prévu au budget une somme aussi importante - et pour des installations de chauffage 84 000 euros. Nous sommes vraiment très contents.

On peut féliciter tous les services pour les dossiers qu'ils ont montés. Pour avoir des subventions de ces montants-là, il faut avoir des dossiers très épais, mais ça paye. Ce sont des subventions de l'État.

Jean-Pierre Toilliez

C'est juste pour ajouter que pour Cap Cabourg nous sommes très à l'écoute des habitants puisque nous avons fait un stationnement spécifique pour les bus, pour éviter une desserte anarchique. De plus, on interdit maintenant l'accès des bus qui remontent sur Cap Cabourg jusqu'au poste de secours n°5 pour redescendre ; cette voie-là sera interdite, ce qui va donner un plus grand confort pour les habitants de Cap Cabourg en ce qui concerne les nuisances sonores ou olfactives.

Julien Champain

Je souhaite faire une intervention par rapport au festival du Film, l'objectif n'est pas d'en faire le bilan aujourd'hui, je suppose que nous aurons l'occasion de le faire. Moi, j'aimerais qu'à cette occasion, tout de même, on puisse recréer la commission « Festival », dans laquelle l'opposition pouvait siéger également. Si vous n'étiez pas au courant je vous informe, et c'est vrai que c'est malheureux que ce trentième anniversaire n'ait pas fait l'objet d'une concertation globale de tous. Je pense qu'il y a beaucoup de choses à redire et que l'avenir du festival doit être très sérieusement posé en tout cas entre les élus, les partenaires, et toutes les personnes qui sont associées. C'est un événement auquel je suis attaché, mais des avis divergent au sein de la majorité comme de l'opposition, voilà. Je pense que cela serait vraiment important d'avoir une vraie discussion, un vrai débat.

Monsieur le Maire

On peut avoir tous les débats que vous voulez sur le festival.

Julien Champain

Non, mais sachez qu'il n'y avait pas de commission « Festival ».

Monsieur le Maire

J'avais demandé que l'on fasse en sorte que le festival se déroule au sein de la commission culture puisque ça permettait comme ça d'avoir une cohérence sur les choses. D'ailleurs, je crois que vous y étiez présent, si je me souviens bien, quand on avait évoqué le sujet juridique de l'association du Festival du Film, pour lequel on souhaitait faire évoluer le caractère associatif de l'association ; mais on peut avoir tout le débat. Déjà moi, je me réjouis de cette 30^{ème} édition car, honnêtement, on avait un plateau de toute première qualité. On a eu l'inauguration du Méridien de l'Amour, donc petit à petit les Cabourgeois vont se rendre compte du caractère touristique et de sa vocation d'attractivité. Cela éveille beaucoup de curiosité et c'est donc quelque chose qui a été très réussi au niveau de la communication.

Encore une fois, on peut évoquer le Festival, sur son coût global, mais je rappelle que rien que les retombées médiatiques dans les magazines nationaux, si on devait les quantifier, on ne pourrait pas se payer ce genre de communication. C'est quelque chose de très positif pour la ville de Cabourg. Au bout de la 30^{ème} édition, il y a toujours des choses à faire évoluer, à améliorer, à modifier. On a aussi le sujet majeur qui est l'équilibre entre la capacité d'accueil du Festival, que ce soit en termes de capacité hôtelière ou même de capacité de salles de réception. On a une salle qui est trop petite, où tout le monde ne peut pas accéder à la remise des prix, y compris les invités au dîner. Le dîner aussi est très limité, je remercie d'ailleurs les élus cette année encore d'avoir fait des efforts, et l'organisation aussi qui, au dernier moment, a réussi à serrer les tables pour augmenter le nombre d'invités de la municipalité. Je ferai passer les invités que la ville a accueillis à l'occasion de ce Festival, ce sont des gens que l'on va chercher pour ensuite les solliciter pour du partenariat, du sponsoring, faire connaître la ville pour des lieux de tournage. On avait plusieurs producteurs de film dont le producteur de la « famille Béliet » qui a découvert la ville de Cabourg et qui cherche une plage pour un prochain long métrage. Ce sont des sujets qui nous permettent aussi d'organiser la ville comme une opération de relations publiques, c'est important que l'on aille vers cela. On en parlera en commission sans problème.

Pascal Faton

Alors, au risque de casser un peu l'ambiance, je risque de passer pour mono maniaque, Je vais revenir sur un dossier qui maintenant nous occupe à chaque conseil Municipal, qui est le dossier Poney Club Fonta. Je vais répéter à nouveau notre demande, à savoir nous aimerions avoir la communication de l'acte de cession. Il y a un élément nouveau, c'est ce qui se dit beaucoup, et de source généralement bien informée, que la commercialisation de cet ensemble immobilier a commencé, dans une agence de l'avenue de la Mer, que je ne nommerais pas, je ne vais pas lui faire de publicité. Mais il semblerait que ce programme soit commercialisé. Quelque chose qui paraît complètement surréaliste. On nous explique que l'acte de cession n'a pas été signé et le promoteur commence à commercialiser.

Deuxièmement, toujours sur le même sujet, nous aimerions une mise à plat très claire, en toute transparence, des projets de relogement du Poney Club, parce que tout cela est très lié. Donc, où en est-on sur le relogement ? Quelles sont les promesses qui ont été faites à l'exploitant ? Nous avons vraiment besoin d'explications, je sais que c'est un sujet qui donne lieu à des polémiques parfois, des dérapages verbaux ou écrits qui me paraissent parfois un peu déplacés. Il faut le traiter en toute transparence car ça entraîne des rumeurs.

Monsieur le Maire

A chaque fois que vous poserez les mêmes questions, vous aurez les mêmes réponses, quitte à me répéter encore une fois. C'est un sujet privé sur lequel il y a eu une vente entre deux acteurs privés. Ne dites pas que cela est faux, alors que la ville n'est pas propriétaire de ce terrain, et que c'est une vente entre deux acteurs privés. Il y a un programme immobilier qui est prévu derrière, j'ai signé le permis de construire, on a effectivement un promoteur qui va commercialiser, ce n'est pas un scoop. Tout a été fait en totale transparence, j'ajoute que l'on attendait les délais de recours, et qu'il n'y a pas eu de recours, alors qu'on nous avait promis moult recours d'habitants, car soi-disant que ce n'était pas transparent, etc...

On est arrivé au bout des recours, et il n'y en a pas eu. Le projet, vous le connaissez depuis le début. Vous voulez créer, à chaque fois, un nuage de fumée autour de ces pauvres animaux et de ce Poney Club, qui ne le méritent pas. Nous, on a expliqué ce qu'il en était, on a été informé par le propriétaire du Poney Club de son souhait de vendre. Le projet du promoteur est conforme au plan local de l'urbanisme par conséquent, on lui signe un permis de construire et du coup le seul sujet qui nous préoccupe, c'est que le Poney Club puisse être relogé. On vous a déjà expliqué où on souhaitait le mettre, on vous a expliqué que c'était dans la continuité du Skate Park, dans les terrains le long de l'avenue de la Divette pour créer un Resort Sportif, puisque vous auriez le gymnase, les terrains de foot, le Skate Park (qui va être refait, au travail de Monique Bourdais sur ce sujet-là). Quant au reste, les conditions ne sont pas évoquées, puisqu'une des conditions majeures, c'était de lever que ces terrains étaient en zone inondables, et donc que les préconisations de l'Etat puissent être acceptées dès lors qu'il s'agissait de chevaux et qu'il n'y

avait pas d'habitations. Et que l'on considérait qu'au maximum il y aurait 1 mètre à 1,20 mètre d'eau, et que les chevaux pourraient survivre à 1 mètre ou 1,20 mètre d'eau.

Voilà, les conditions ne sont pas réunies aujourd'hui pour que l'on vous parle des modalités, puisqu'aujourd'hui elles n'ont pas été actées. Je n'ai pas eu de demandes officielles du propriétaire du Poney Club de vouloir se déplacer. Peut-être que demain il aura un projet, à force de polémique, de s'installer ailleurs qu'à Cabourg. Et il faudra donc trouver d'autres exploitants et faire appel à d'autres projets. Voilà où nous en sommes aujourd'hui sur ce dossier. Quant à l'acte de cession, on pourra vous le donner mais je ne sais pas si c'est légal ou non, il n'est pas encore signé.

Emmanuel Porcq

Je voudrais Monsieur le maire, si vous le permettez, donner un éclairage purement juridique, et lever toute ambiguïté. Je vous donne un éclairage notarié puisque j'ai l'habitude de pratiquer ce genre de choses. Quand un promoteur s'intéresse à un terrain privé, il commence par contracter avec ce monsieur, cette dame, cette entité, une promesse unilatérale de vente où il recueille l'accord sur la chose et sur le prix du propriétaire du terrain. Sous certaines conditions suspensives, il s'engage à lever l'option d'achat. Ces conditions suspensives sont tout à fait classiques habituellement : sur le financement, sur l'obtention d'un permis de construire purgé de tout recours et sur une pré-commercialisation. Et cela revêt d'ailleurs le caractère juridique de ce que l'on appelle les garanties extrinsèques ou intrinsèques, qui sécurisent évidemment la vente, en état futur d'achèvement qui ne manquera certainement pas, derrière, d'aboutir. Donc, le processus d'une promesse de vente, est très long et, une fois pour toute, le processus d'une promesse de vente me paraît être clair.

Il y a eu sur le terrain un affichage de permis de construire, une fois qu'il a été demandé et signé. Le recours des tiers a pu s'opérer, et je rappelle que le panneau n'est pas trop petit, pas trop grand, il a des dimensions réglementaires du code de l'urbanisme, il ne peut être, ni plus petit, ni plus grand. Donc, c'est réglementaire. Il est d'ailleurs toujours sur les lieux, il n'a pas été démonté, n'a pas été modifié, il n'a pas été bougé.

Il y a eu le recours des tiers de 2 mois, l'état pouvait faire un retrait administratif, ce qu'il n'a pas fait. Et elle n'a pas manqué d'être sollicitée sur le CG.

Que l'opérateur doit évidemment justifier d'obligations sur la loi sur l'eau, et que s'il n'a pas d'obligations sur la loi sur l'eau, il ne pourra pas malgré l'obtention d'un permis de construire, édifier quoi que ce soit, qu'ensuite, - je me permets d'intervenir pour la première fois sur cette affaire d'acte de cession - pas de cession, etc...

Le seul élément qui doit arriver dans les services de la mairie, s'appelle « une déclaration d'intention d'aliéner ». C'est-à-dire, que le vendeur doit proposer à la commune de préférence, le terrain, le prix de vente. Cette déclaration d'intention d'aliéner, sauf à ce que madame Crief me dise le contraire, je ne crois pas qu'elle soit là. Cette déclaration d'intention d'aliéner est un document strictement privé, et j'en appelle à ce que vous regardiez la jurisprudence et que vous regardiez vous-même ce qu'il en est.

La DIA est un document administratif qui révèle le vendeur, le prix, et l'acquéreur. Ce document est strictement privé, entre le vendeur, l'acquéreur et l'autorité municipale. Cette autorité municipale, c'est le Maire ou son Adjoint délégué, et pas le Conseil Municipal. La divulgation d'une DIA est répréhensible par la loi.

Ce qui est public, et la CADA l'a encore rappelé il n'y a pas tellement longtemps, c'est le répertoire des préemptions. C'est à dire, finalement, ce que la ville a vraiment préempté, et pas le répertoire des déclarations d'intention d'aliéner, qui n'est pas public.

C'était juste un rappel juridique, après je comprends tout à fait ce qui anime les débats. Juridiquement, je voulais rappeler comment cela se situe, comment cela se passe, ce qu'on a le droit de faire, ce qui s'est passé et ce qui va certainement se passer. Ce n'est pas étonnant, aujourd'hui, qu'il y ait une pré-commercialisation, qu'il y ait eu un permis de construire déposé et obtenu, purgé de tous recours et qu'il n'y ait pas encore de cession en cours.

Pascal Faton

Merci Monsieur, je ne sais pas si c'est l'Adjoint ou le Notaire qui s'est exprimé

Emmanuel Porcq

C'est l'Adjoint au Maire, et qui est par ailleurs Notaire, et s'il peut éclairer un peu de ce droit de l'urbanisme, il le fait.

Pascal Faton

Ce cours est très intéressant mais un peu technique, on ne va pas relancer la genèse, on en a parlé, vous savez bien que je ne suis pas d'accord avec vous lorsque vous dite que c'est une affaire purement privée. Ce n'est pas une affaire purement privée que de construire 119 logements.

Monsieur le Maire

Je vous arrête toute de suite, le Maire n'est pas intéressé à titre privé sur le projet. Je suis intéressé, comme pour tous les projets, par tout ce qui concerne Cabourg. Arrêtez de lever une suspicion sur ce sujet. Arrêtez de dire qu'il y a un écran de fumée autour de cela. Qu'il y a des intérêts quelconques, que la ville est intéressée par le sujet. Ce n'est pas vrai. La ville applique le droit du sol. Et les droits sur les permis de construire.

Pascal Faton

Lorsque je parle d'intéressement c'est un intéressement administratif, je ne sous-entends rien du tout. La 2^{ème} chose, c'est que, là aussi, chacun connaît le contexte, ce n'est pas un terrain ordinaire, ce n'est pas la vente d'un terrain privé, c'est un terrain qui était municipal il y a moins de 20 ans. Qui a été vendu et qui va faire l'objet, on peut l'imaginer d'une plus-value considérable. C'est ce que je pense, l'opposition mais aussi les Cabourgeois veulent savoir, et on demande de l'éclairage. Nous vous avons écrit, il y a maintenant 3 mois, pour avoir connaissance de cette DIA. Le vendeur, on le connaît, l'acquéreur, on le connaît, et le seul élément inconnu à ce jour, c'est le prix de vente. Monsieur Porcq, si j'ai bien compris, vous nous dites que c'est un document qui est confidentiel (vous ne m'avez toujours pas répondu, j'attends toujours la réponse). Ecrivez-nous officiellement, en reprenant ces propos, je peux comprendre. En nous disant que c'est un document purement privé, nous n'avons pas vocation à en avoir communication. Et nous, on avisera. On verra si on saisit la CADA, ou ce que l'on fait. Si on n'a pas vocation à avoir ce document, on ne va pas vous demander de violer la loi. Mais je pense que, dans l'intérêt de tous les Cabourgeois, compte tenu de l'ampleur du projet - ce n'est pas un pavillon - c'est intéressant de savoir à quel prix ce terrain va être vendu.

Monsieur le Maire

Est-ce que vous seriez content, Monsieur Faton, si demain vous vendiez un bien à Cabourg ou ailleurs, que tout le monde puisse connaître le prix du bien.

Pascal Faton

Mon bien immobilier n'a pas fait l'objet d'une cession par la commune. C'est très différent.

Monsieur le Maire

Non ce n'est pas différent, c'est une affaire vieille de 20 ans, il est normal que l'urbanisme évolue en 20 ans. Et comme dans n'importe quelle ville au monde, les villes s'étendent, les terrains qui n'étaient pas constructibles le deviennent. En plus, ce n'est pas cette municipalité qui a changé le PLU à l'époque. On vous a déjà répondu sur le sujet. Vous parlez d'un terrain qui a été acheté nu, sur lequel l'exploitant a investi pendant 20 ans. Pendant 20 ans, il a construit un fond de commerce, il a construit une activité. Il est normal que lorsqu'il vend cette activité, il y ait une plus-value.

Emmanuel Porcq

J'ai une solution juridique, purement juridique, vous vérifierez. Je sais que vous pourrez vérifier la véracité de ces propos sur le site de la CADA ; ces propos ne sont pas du tout polémiques. Ils permettent de respecter strictement la confidentialité des choses qui doivent rester confidentielles, et la publicité des choses qui doivent être publiques. Je pense que la garantie des libertés de chacun, c'est le droit, c'est pour cela que j'ai épousé cette carrière.

J'ai une solution : vous désirez, pourquoi pas, connaître le prix de cession. Vous avez une méthode qui est tout à fait publique et légale : c'est demander un état hypothécaire à la conservation des hypothèques. C'est tout à fait public, ça coûte 14 euros et cela vous permet de connaître le vendeur, l'acquéreur et le prix. Monsieur Faton, faites une demande ; nous, on a donné notre position.

Il veut savoir dans la transparence, et ne pas se mettre hors des clous légaux. Donc s'il a en mains demain la DIA, il vérifiera mais je pense qu'il est hors la loi, comme moi, comme nous tous d'ailleurs. S'il veut vraiment connaître cela il y a un registre public qui s'appelle le Service de Publicité Foncière, vous pouvez demander au service de publicité foncière de donner l'état hypothécaire. Je vous donne une solution juridique pure à votre demande.

Mais comprenez-moi bien, ce qui me chagrine dans cette affaire, c'est que l'on pense vraiment que l'on puisse débattre sur la densité du quartier, mais y compris Monsieur le Maire, on a été les premiers à la faire baisser.

Monsieur le Maire

Vous n'en débattrez pas, car ça ne fait pas partie des prérogatives des commissions de débattre sur les permis de construire. Ça n'a jamais été une prérogative des commissions.

Julien Champain

Il n'y a aucune suspicion qui plane sur vous, je vous rassure tout de suite. Nous, on veut des faits, et c'est de savoir aussi dans quelles conditions vous traitiez avec le Poney Club, dans quelles conditions ils seront - j'allais dire relogés - parce qu'il n'est pas question aujourd'hui de commettre la même erreur qu'il y a 20 ans, à savoir la vente d'un terrain agricole qui devient constructible.

Monsieur le Maire

A part pour accompagner ma petite fille qui fait du poney, j'ai vu Monsieur Georges dans mon bureau, je crois, 2 fois sur le sujet, sans même savoir ce qu'il en était ou ce qu'il n'en était pas de son projet. Il m'a fait part de ses projets, il m'a dit que peut-être il ne reviendrait pas à Cabourg ; on n'en sait rien aujourd'hui. Il est à un âge où il souhaite ranger les gants comme on dit, et c'est sa fille qui reprendrait l'activité, voilà où nous en sommes aujourd'hui. Le jour où on en sera à des discussions sur le terrain, la seule chose que je vous ai évoquée, c'est de notre responsabilité d'élu de faire en sorte de ne pas perdre une infrastructure de loisirs qui est attendue par tous les Cabourgeois et les estivants.

Pascal Faton

Ne commettez pas l'erreur que vous avez commise dans la gestion de ce dossier : d'agir sans aucune concertation. Nous étions avec M. Porcq cet après-midi en commission, il pourra en témoigner, dans les commissions nous faisons preuves de responsabilité, nous soutenons 99% de vos projets. Si ce projet avait fait l'objet d'une concertation, il n'y aurait pas de débat.

Monsieur le Maire

Mais il n'y a pas eu d'erreur. Je vous consulterai sur un projet public et non privé. C'est un sujet qui ne concerne pas les commissions municipales. Un sujet important comme la piscine, vous y êtes associé. Un sujet au sein de la CCED, et d'ailleurs on en parlera ensuite sur tous les autres sujets, et sur le sujet du déplacement du Poney Club, vous serez associés, parce que cela concerne un terrain public.

Emmanuel Porcq

Si Monsieur le Maire le permet, j'aimerais ajouter quelque chose, encore une fois très juridique, pardon, et très technique. Finalement, je comprends bien, vous trouvez que ce sujet aurait dû être débattu dans une commission urbanisme. Juste encore une fois, je vous demande de vérifier par vous-même et vos propres sources. Les commissions municipales d'urbanisme sont là pour avoir des raisonnements d'intérêt général. C'est-à-dire par exemple, est-il opportun oui ou non de réviser le PLU dans quelles conditions, comment etc..

Une commission municipale, normalement, ne délibère pas sur les pétitions individuelles, sur les demandes, c'est là où est le problème. Je ne pense pas qu'une commission urbanisme puisse être en capacité de disserter d'un permis de construire de « un tel ou une telle ».

Monsieur le Maire

Comme on est pas dans le manège du cheval, on ne va pas tourner en rond pendant des heures. Je pense que l'on a fait le tour, j'ai compris, je vais vous répondre par écrit sur le sujet. On va demander aux services de vous répondre à ce sujet.

Laurent Moinaux

Juste un petit hommage à Serge Weissmuller qui est décédé il y a quelques jours, il avait un très gros handicap, et il a servi bien des fois Cabourg.

Monsieur le Maire

Vous avez raison, merci de terminer sur ce sujet plus rassembleur, consensuel. Un autre sujet sur lequel nous allons tous nous retrouver, et dont je me félicite, nous avons été informés par les services de l'état que la perception restera à Cabourg. C'est à Cabourg que la perception s'installera, au lieu et place des locaux de la CCAS. C'est un sujet qui nous a beaucoup animé ces derniers mois. Pour essayer de convaincre l'Etat de bien équilibrer les services publics sur le territoire, même si évidemment on peut toujours regretter, que ce soit la fermeture d'un service qui pousse les collectivités, presque, à se concurrencer entre elles. Ce qui est un peu dommage. Mais au moins on peut se féliciter, et je remercie tous les services qui ont travaillé sur le sujet, les élus et plus particulièrement Colette Crief qui a fait un travail très important en accompagnant, à plusieurs reprises avec les services, les personnes de la DGFIP. On peut se féliciter de ce service public qui restera à Cabourg et dont l'arrivée se fera courant du mois de janvier prochain.

Laurent Moinaux

Monsieur Cheze a quitté son appartement de fonction qui a été rénové par les soins de la ville et attribué par Monsieur Henriet à l'époque. Est-ce que vous avez une vision de cet appartement, comment il va être reloué ou autre ?

Monsieur Le Maire

Tout à l'heure je vous évoquais le fait, que nous allons réfléchir au puzzle complet du patrimoine, cela en fait partie.

Laurent Moinaux

Il y a aussi le collège...

Monsieur le Maire

Mais le collègue, on ne l'a pas encore, je vois bientôt les services du département à ce sujet. On est en train d'avoir une réflexion globale sur le patrimoine et le devenir de tout cela. Ça fera peut-être l'objet de certaines cessions pour certains bâtiments, peut-être d'achat, de construction au-dessus de bâtiments que nous avons déjà. Mais je crois qu'il faut avoir une carte globale, le patrimoine des Cabourgeois est très important.

Nous avons aussi l'appartement au-dessus de la poste, la propriété de l'ancienne caserne des pompiers, boulevard des Belges, qui pourrait faire l'objet aussi d'une réhabilitation. Il y a de nombreux sujets sur lesquels on voudrait travailler y compris et on l'avait annoncé, le déplacement du service espaces verts qui ira lui aussi du côté du CTM. Ce qui nous permettrait de récupérer une surface foncière en cœur de ville, qui pourrait faire l'objet d'un projet intéressant. Vous voyez à quoi servent les commissions Monsieur Faton, puisque ça sera un des sujets ou vous serez sollicité.

Pour : 26

Je vous remercie, je vous souhaite une excellente soirée, nous sommes en début de saison, je remercie également tous les services de tout ce qui se passe, les saisonniers, les services de la ville, il y a une saison assez importante qui s'annonce à Cabourg et la belle météo qui arrive et l'équipe de France qui va gagner l'EURO, on l'espère.

Bonne soirée